

Communiqué de presse – Vendredi 25 janvier 2019

Ic, réouvrir le captage, pas les épandages d'azote !

Ce vendredi 25 janvier est soumis à l'appréciation du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST) des Côtes d'Armor, un projet d'arrêté préfectoral abrogeant le programme d'action sur le bassin versant de l'Ic. Rappelons que ce programme d'action visait la reconquête de la qualité des eaux de l'Ic car celle-ci dépassait fréquemment les 50 mg/L de nitrates. L'Europe avait pointé du doigt ces dépassements. La France, pour ce non-respect, risquait une condamnation. Afin d'y échapper, la fermeture du captage du Chien Noir sur l'Ic avait été décidée en 2007.

Le dossier présenté au CODERST par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) précise « *L'évolution positive, tant des concentrations que de la conformité, montre au-delà des variations climatiques annuelles, l'effet tangible et indéniable des mesures de reconquête de la qualité de l'eau appliquées dans le cadre du plan d'action mis en œuvre par l'État* ».

Certes, une amélioration de la qualité de l'eau sur le paramètre nitrates est indéniable au point dénommé « *La Trappe* ». Néanmoins, la fermeture avait été motivée par des mesures effectuées à la prise d'eau du Chien Noir bien en aval. Entre 2010 et 2011, on a changé l'emplacement du thermomètre ! Le tableau de bord de la Charte de territoire 2011-2015, dans son bilan 2015 montrait déjà une nette amélioration de la qualité de l'eau... lorsqu'on changeait le lieu de la mesure. En 2010, au Chien noir, le taux de conformité était aux alentours de 20 % ; quand en 2011, à la Trappe, il atteignait presque 50 %.

Même à la Trappe, c'est chanter victoire un peu vite. La commission locale de l'eau du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc n'a pas été consultée ! La réouverture de la prise d'eau sur l'Ic est pourtant un objectif du SAGE afin de diversifier la ressource. Une nécessité encore plus pressante du fait du changement climatique. Plus encore, même si la qualité de l'eau s'améliore, elle reste insuffisante pour voir disparaître le phénomène des marées vertes sur la baie de Saint-Brieuc. 40mg/L de nitrates, nous sommes encore très loin du bon état écologique visé pour 2027.

Nos associations demandent la réouverture du captage sur l'Ic avant même d'envisager d'abolir les mesures réduisant les épandages d'azote sur le bassin versant. Nous condamnons donc fermement ce projet d'arrêté.

Contacts :

Association De la source à la mer, Joëlle LE GUERN, Présidente – delasourcealamer@orange.fr

Association Eau et Rivières de Bretagne, Dominique LE GOUX, Animatrice délégation des Côtes d'Armor - Tél. : 06.88.01.19.25 et cotes-darmor@eau-et-rivieres.org